



**SECOURS SUD
FRIBOURGEOIS**
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

DOCUMENTATION

ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S

Mercredi 8 novembre 2023 à 19h00

Salle communale "Otavela", rte de la Bahy 1 à 1648 Hauteville





**SECOURS SUD
FRIBOURGEOIS**
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

Aux délégués des communes des districts de la
Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse

Aux membres du Comité de direction

Châtel-St-Denis, le 19 octobre 2023

ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S CONVOCAION

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée des délégué-e-s de l'Association des Secours Sud Fribourgeois

**le mercredi 8 novembre 2023, à 19h00,
Salle communale "Otavela", rte de la Bahy 1, 1648 Hauteville**

L'ordre du jour suivant est proposé :

1. Constitution de l'assemblée et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 26 avril 2023
3. Mot du Président
4. Budget de fonctionnement 2024
 - présentation partie Ambulances Sud
 - présentation partie Bataillon Sud
 - rapport de la commission financière
 - discussion
 - approbation du budget de fonctionnement 2024
5. Budget des investissements 2024
 - présentation, rapport de la commission financière, discussion et approbation des sept objets suivants :
 - 2024/01 : acquisition d'une ambulance équipée à CHF 300'000.-
 - 2024/02 : acquisition d'un véhicule de service à 40'000.-
 - 2024/03 : renouvellement des radios Polycom pour CHF 50'000.-
 - 2024/04 : renouvellement de l'équipement des pompiers pour CHF 1'600'000.-
 - 2024/05 : crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la cp spec Romont pour 50'000.--
 - 2024/06 : crédit d'étude pour une nouvelle caserne pour la cp spec Bulle pour 50'000.--
 - 2024/07 : acquisition de la caserne de la cp Rue pour 3'350'000.- après subvention
 - approbation globale du budget des investissements 2024

6. Présentation du plan financier 2025-2029
7. Projet de la nouvelle centrale des ambulances
 - Présentation
 - Discussion
8. Election d'un membre au Comité de direction représentant la Gruyère
9. Ambulances Sud / Bataillon Sud - Informations
10. Divers

Afin de simplifier la préparation et le déroulement de l'assemblée, les délégué-e-s ou les communes sont invité-e-s à communiquer leurs questions par courriel à l'adresse communication@secours-sud.ch, d'ici le 31 octobre 2023.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Secours Sud Fribourgeois



François Genoud
Préfet du district de la Veveyse
Président du Comité de direction



Florian Dubail
Administrateur

Copies, pour invitation

- MM. les Préfets des districts de la Glâne et de la Gruyère, ainsi que Mme et MM. les lieutenant-e-s de Préfet-e-s
- Mmes et MM. les Député-e-s des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse
- MM. les cadres de l'association
- Mmes et MM. les représentant-e-s de la presse

**Procès-Verbal Assemblée des délégué-e-s
du 26 avril 2023, à 19.00 heures,
à la Salle Communale de La Joux**

Membres présents Selon liste annexée

Secrétaire PV Mme Marie-José Vuichard, Comptable SSF

1 Constitution de l'assemblée et désignation des scrutateurs

M. F. Genoud ouvre l'assemblée et salue les participants. Il remercie la Commune de Vuisternens pour la mise à disposition de la salle.

42 communes sont représentées, pour un total de 185 voix. La majorité est de 93 voix. Les communes non représentées sont les communes de Botterens, Corbières, Grangettes-près-Romont, Gruyères, Haut-Intyamont, Jaun, Marsens, Rue, Sorens et Val-de-Charney
Chaque représentant des communes a reçu un carton indiquant le nombre de voix dévolues à sa commune.

M. F. Genoud désigne les scrutateurs de l'Assemblée, soit M. François Genoud de la commune d'Ecublens, Mme Erika Morand de la commune de Le Pasquier et M. Hansjörg Marti de la commune de Semsales.

L'ordre du jour a été transmis aux délégués avant l'Assemblée. Il n'y a pas de remarque par rapport à l'ordre du jour, celui-ci est accepté.

2 Procès-verbal de l'Assemblée du 23 novembre 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée du 23 novembre 2022 a été transmis à chaque représentant.
M. F. Genoud demande d'approuver le procès-verbal.

Votes des communes :

Oui : toutes les communes – 185 voix

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3 Mot du président

M. F. Genoud présente une brève synthèse des 4 premiers mois d'exploitation de l'Association Secours Sud Fribourgeois.

Il mentionne que le dossier d'approbation des statuts est aux mains du Conseil d'Etat, suite au refus de 2 communes (Attalens et Corbières).

L'ensemble des collaborateurs permanents a maintenant été engagé.

Le Comité de direction s'est réuni à 2 reprises depuis le début de l'année. 5 commissions ont été constituées, soit la commission « ambulances », la commission « pompiers », la commission « gestion », la commission « RH » et la commission « infrastructure ».

Le Comité de direction a choisi d'utiliser Wedo comme moyen de communication pour l'interne ; pour l'externe, la communication se fait par le biais du site Internet et du bulletin d'informations. Une réflexion est en cours pour le futur.

M. F. Genoud relève l'excellente tenue de la cérémonie de promotions du 10 mars 2023 à Riaz.

M. F. Genoud remercie l'ensemble des collègues ainsi que les politiques, les miliciens et toutes les personnes qui œuvrent pour l'ASSF.

4	Ambulances du Sud / Bataillon Sud – informations
---	---

M. F. Mirante informe de son début d'activité au sein du service d'ambulances au 1er mars 2023. Au début avril, un nouveau médecin-conseil a été engagé. Une nouvelle ambulance sera livrée en mai 2023.

Il précise que le service des Ambulances Sud Fribourgeois fêtera ses 20 ans d'activité en 2024. Il espère durant cette année-là, pouvoir annoncer au personnel la date du premier coup de pioche de la nouvelle centrale des ambulances.

M. L. Surchat informe que le Bataillon Sud Fribourgeois est constitué de 1050 pompiers (916 hommes et 134 femmes). 30 pompiers miliciens ont démissionné depuis le début d'année, un nombre correspondant à la moyenne des années précédentes. Les démissions sont majoritairement motivées par des raisons personnelles ou professionnelles.

Il y a 81 véhicules répartis dans 14 bases.

Un programme de formation a été établi. Le permis C1 118 est nécessaire pour la conduite des camions ; 40 à 60 personnes sont formées chaque année pour ce permis.

A ce jour, 144 interventions ont déjà été effectuées dont 35 pour des incendies.

M. Jean-Daniel Roux de la Commune de Villaz demande ce qu'il en est de la sécurité par rapport à l'utilisation du produit CAFS, produit d'extinction, et le risque de pollution notamment pour les cours d'eau.

M. L. Surchat répond qu'un nouveau produit sera prochainement testé qui devrait être plus écologique.

5	Révision du Règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sud (RDISBS)
---	--

a. Présentation

M. F. Dubail rappelle que le règlement a été approuvé en novembre 2022. Quelques changements ont dû être effectués, notamment l'utilisation du langage épïcène.

Il a fallu également intégrer les notions d'infraction et de sanction.

b. Discussion

M. Roland Mesot de la Commune de Châtel-St-Denis exprime une réflexion concernant l'art 10. Il pense notamment au commandant de Châtel-St-Denis qui est milicien et se demande comment il pourra assumer toutes les missions qui lui sont dévolues.

M. Surchat informe que le commandant de compagnie de Châtel-St-Denis pourra s'appuyer sur les cadres du bataillon qui se trouvent également à Châtel-St-Denis. L'état-major de la compagnie Châtel a proposé ce commandant milicien en raison de sa personnalité et de ses compétences. D'autre part, il mentionne que le commandant a la possibilité de déléguer des tâches auprès de son état-major.

M. Sébastien Esseiva de la Commune de Sâles, relève l'art. 30, al 3d mentionnant l'exigence d'un certificat médical dès le 1^{er} jour. Il se demande si le commandant de compagnie ne pourrait pas évaluer la situation et décider si un certificat est nécessaire dès le 1^{er} jour. M. L. Surchat répond qu'il s'agit d'un choix et que le règlement doit s'appliquer uniformément. Il n'est pas exclu que le règlement s'assouplisse par la suite.

c. Approbation

M. F. Genoud demande à l'Assemblée d'approuver la révision du règlement.

Votes des communes :

Oui : toutes les communes – 185 voix

La révision du règlement est approuvée à l'unanimité.

6	Comptes 2022
----------	---------------------

a. Compte de fonctionnement

Chaque membre a reçu un exemplaire des comptes.

M. F. Dubail relève que les charges sont inférieures au budget, alors que les recettes sont supérieures.

Le supplément demandé pour le personnel lors du budget n'a pas été utilisé.

Les charges d'exploitation sont quasiment identiques au montant du budget.

L'amortissement des véhicules est inférieur en raison de la livraison tardive d'une ambulance.

Les revenus sont nettement supérieurs au budget. Cette augmentation est due essentiellement à la réorganisation qui a réduit les transferts inter-hospitaliers pour privilégier les interventions primaires, lesquelles sont mieux rémunérées.

Au niveau des investissements, CHF 313'000.00 ont été investis pour les véhicules.

Le résultat affiche un excédent de CHF 933'377.81, montant qui devra être remboursé aux communes d'ici la fin de l'année 2023.

Le coût par habitant est de CHF 6.48.

M. Olivier Oberson de la Commune de Pont-en-Ogoz demande une information quant à la taxe d'exemption. M. F. Dubail répond qu'en 2022, la notion de taxes d'exemption n'intervenait pas encore. Les comptes concernent uniquement le service d'ambulances.

b. Bilan

Au niveau des actifs, M. F. Dubail relève l'importance des liquidités nécessaires pour l'exploitation.

Le montant des débiteurs est quasiment identique à celui de l'année 2021.

Au niveau du passif, il subsiste un montant de CHF 150'000.00 dû à la CPPEF suite au prêt accordé pour l'assainissement.

La réserve pour la mise en œuvre de la nouvelle association affiche un solde de CHF 150'649.40. Des frais pour un montant d'environ CHF 150'000.00 ont été utilisés en 2022.

c. Rapport de la Commission financière

M. L. Menoud lit le rapport de la Commission financière.

Il mentionne que les revenus des interventions représentent 75% des revenus et les contributions des Communes 25%.

L'excédent est laissé pour le fonctionnement de l'exploitation et devra être remboursé à fin 2023.

Des prêts ont été remboursés, soit CHF 600'000.00 aux Réseaux de santé répartis entre chacun des 3 districts, et CHF 100'000.00 à la CPPEF

La réserve pour la mise en œuvre de la nouvelle association a été partiellement utilisée, environ CHF 150'000.00.

M. L. Menoud propose d'approuver les comptes

d. Discussion

La parole n'est pas demandée.

e. Approbaton

M. F. Genoud demande d'approuver les comptes.

Votes des communes :

Oui : toutes les communes – 185 voix

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

7	Démission/nomination au Comité de direction
---	--

M. F. Genoud informe que la nomination des membres du Comité de direction est du ressort de l'Assemblée des délégués.

Il informe que M. Bruno Fischetti a démissionné de son poste de conseiller communal de Bossonnens pour le 30 juin 2023. M. F. Genoud le remercie pour son investissement, et demande à Mme Annelyse Menoud de la Commune de Bossonnens si elle a un candidat à proposer pour la Basse-Veveyse. Mme Annelyse Menoud propose M. Predrag Stamenkovic, conseiller communal de la Commune de Bossonnens. Il n'y a pas d'autre candidat.

Votes des communes :

La nomination est approuvée par applaudissements.

M. Predrag Stamenkovic est élu à l'unanimité.

8	Divers
---	---------------

M. Roland Mesot de la Commune de Châtel-St-Denis exprime une réflexion à titre personnel concernant l'organigramme du Bataillon. Il relève qu'un commandant à 50% pour Châtel-St-Denis était mentionné au 1^{er} semestre 2022, alors que finalement un milicien a été nommé. La façon de procéder l'interpelle. Il se demande si cela signifie que le 50% n'était pas nécessaire ou que l'organigramme est fait selon les opportunités. Il se demande également si, à plus ou moins longue échéance, la base de Châtel-St-Denis ne sera pas supprimée.

M. F. Genoud assure que tant qu'il sera impliqué dans l'association, la base de Châtel-St-Denis sera maintenue. Il n'y a aucune raison qu'une base disparaisse à court terme, a fortiori s'il s'agit d'une base spécialisée. Il fait remarquer que des changements récents ont mené à cette situation. En effet, si l'ancien

commandant de Châtel-St-Denis était toujours en fonction, un pourcentage aurait sans doute été maintenu.

M. Dubail précise qu'il a fallu adapter les besoins. Il était, par exemple, prévu d'engager une personne pour la communication, ce qui n'a pas été fait. Par contre, une graphiste a été engagée à 20% jusqu'au 31.12.2023.

Les 2 commandants engagés à 100% consacrent 60% de leur temps pour le bataillon et 40% pour leur compagnie. Le commandant de Châtel-St-Denis bénéficie de la structure administrative du bataillon qui se trouve sur place.

Il n'y a pas d'intention de fusionner des compagnies prochainement.

M. L. Surchat explique que c'est la CDIS qui définit le nombre de compagnies spécialistes. A Romont, l'organisation sera repensée lors de la retraite du commandant.

M. Eliot Savoy de la Commune d'Attalens informe que le législatif a refusé les statuts en raison de la taxe d'exemption qui passe de CHF 80.00 à CHF 150.00. La tranche d'âge soumise est aussi contestée. Il demande de revoir le mode de prélèvement et la tranche d'âge.

M. F. Genoud répond que lors de l'assemblée du 24.02.2022, les modalités de facturation de la taxe d'exemption ont été beaucoup discutées, pour être finalement validées. Ce qui n'empêche pas qu'une réflexion à court ou moyen terme puisse avoir lieu au sein du comité quant au principe de la taxe ou à son montant. A relever cependant qu'une motion parlementaire vient d'être déposée, demandant l'abolition de la taxe dans la loi. Il serait ainsi judicieux d'attendre la réponse du Conseil d'Etat à cet égard.

M. Eric Barras de la Commune de Châtel-Sur-Montsalvens relève qu'auparavant seule une personne par ménage payait la taxe d'exemption. Il estime que les mères de famille qui restent à la maison pour s'occuper des enfants devraient être exemptées au même titre que les celles s'occupant d'une personne invalide ou impotente.

M. F. Genoud répond qu'actuellement les conditions restent telles quelles, mais il précise que tout est évolutif.

M. Savio Michellod de la Commune de Granges s'interroge sur le temps d'intervention des ambulances pour atteindre les communes excentrées, telles que Granges, Attalens, etc. Il précise que des premiers répondants ont été mis en place dans la région. Il demande comment cela fonctionne lorsqu'aucune ambulance du Sud fribourgeois est opérationnelle, s'il existe une collaboration avec le canton de Vaud. Il souligne que les communes paient toutes la même contribution sans pour autant bénéficier du même service. M. F. Mirante répond que chaque région du canton met ses ambulances à disposition du 144, qui les répartit dans l'ensemble du canton, selon les besoins et les alarmes. Si nécessaire, le 144 fait appel aux cantons voisins. M. F. Genoud propose aux délégués de Granges d'envoyer un mail pour exposer les demandes/remarques.

M. Sébastien Esseiva de la Commune de Sâles relève que la clé de répartition pour la contribution communale est différente des années passées. Il demande à ce qu'une réflexion ait lieu au sein des districts.

M. Pierre-Alain Toffel de la Commune de Torny demande comment organiser le 1^{er} août. M. L. Surchat indique que la sécurisation de la place est du ressort des communes ; une personne en charge de la prévention est disponible au bataillon.

Clôture de la séance

M. F. Genoud adresse ses remerciements aux délégués, au personnel du bataillon et des ambulances, aux représentants de la presse et de toutes les personnes qui œuvrent pour l'ASSF.

Il propose aux personnes présentes de partager le verre de l'amitié.

La séance se clôt à 20.15 hres.

Prochaine séance de l'Assemblée des délégué-e-s
Mercredi 8 novembre 2023, à 19.00 hres

La Joux, le 26 avril 2023



AMBULANCES DU SUD - BUDGET 2024

Population (1) :	106'460	104'407	100'484
------------------	---------	---------	---------

No fonction 4220	Désignation	Budget Annuel 2024	Budget Annuel 2023	Variation 2024/2023 CHF	Comptes 2022
3	CHARGES	6'094'200.00	6'070'800.00	23'400.00	5'422'532.73
30	Charges de personnel	4'752'000.00	4'726'000.00	26'000.00	4'227'084.15
300	Autorités et commissions	6'000.00	6'000.00	0.00	4'976.85
3000.00	Traitements et jetons Comité de direction	6'000.00	6'000.00	0.00	4'976.85
301	Salaires personnel administr.+exploitation	3'650'000.00	3'730'000.00	-80'000.00	3'361'977.46
3010.01	Salaires du personnel	3'650'000.00	3'730'000.00	-80'000.00	3'365'378.56
3010.99	Indemnités sociales maladie/accident	0.00	0.00	0.00	-3'401.10
304	Allocations	82'000.00	77'000.00	5'000.00	68'664.00
3040.00	Allocations employeur pour enfants	65'000.00	60'000.00	5'000.00	51'862.50
3042.00	Indemnités de repas	17'000.00	17'000.00	0.00	16'801.50
305	Cotisations patronales	951'000.00	856'500.00	94'500.00	754'591.14
3005.00	Cotisations AVS-AI-APG-AC	266'000.00	250'000.00	16'000.00	226'485.20
3052.00	Cotisations Caisse de pension	415'000.00	415'000.00	0.00	363'469.24
3053.00	Cotisations Assurance-accident	60'000.00	25'000.00	35'000.00	21'776.45
3054.00	Cotisations Caisse Allocations familiales	100'000.00	100'000.00	0.00	87'784.30
3055.00	Cotisations Assurance In.journalière maladie	110'000.00	66'500.00	43'500.00	55'075.95
309	Autres charges de personnel	63'000.00	56'500.00	6'500.00	36'874.70
3090.00	Formation du personnel	50'000.00	48'500.00	1'500.00	20'494.45
3091.00	Recrutement du personnel	0.00	0.00	0.00	11'848.95
3099.02	Culture, loisirs, sport	4'000.00	4'000.00	0.00	2'886.50
3099.02	Repas fin d'année, cadeaux, Comité de direction	2'000.00	2'000.00	0.00	1'524.80
3099.03	Médecine du personnel	6'000.00	2'000.00	4'000.00	120.00
3099.04	Autres charges du personnel	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00
31	Charges de biens et service et autres ch.exp	1'342'200.00	1'344'800.00	-2'600.00	1'195'257.53
310	Charges de matériel et de marchandises	216'000.00	253'000.00	-37'000.00	230'093.55
3100.00	Matériel de bureau	6'000.00	6'000.00	0.00	4'169.20
3101.00	Achat de carburant	120'000.00	140'000.00	-20'000.00	113'301.73
3106.01	Médicaments	20'000.00	22'000.00	-2'000.00	18'440.25
3106.02	Matériel et instruments médicaux	70'000.00	85'000.00	-15'000.00	94'182.37
311	Immobilisation non activées	163'500.00	172'400.00	-8'900.00	182'795.81
3110.01	Achat appareils, machines et install.médicaux	31'000.00	25'000.00	6'000.00	98'254.15
3110.02	Achat mobilier et installations	4'000.00	4'000.00	0.00	3'444.25
3110.03	Achat machines bureau et communication	6'000.00	6'000.00	0.00	3'998.06
3110.04	Achat outils, appareils et matériel exploitation	6'000.00	8'000.00	-2'000.00	3'608.90
3112.01	Vêtements professionnels	30'000.00	25'000.00	5'000.00	15'303.45
3112.02	Blanchissage	45'000.00	65'000.00	-20'000.00	35'407.10
3113.00	Achat et location matériel informatique	15'000.00	21'900.00	-6'900.00	7'373.25
3118.00	Achat logiciels informatiques	26'500.00	17'500.00	9'000.00	15'406.65
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	10'000.00	8'000.00	2'000.00	4'873.95
3120.01	Electricité	9'000.00	7'000.00	2'000.00	4'364.95
3120.02	Taxes élimination ordures	1'000.00	1'000.00	0.00	509.00
313	Prestations de services et honoraires	106'500.00	110'000.00	-3'500.00	100'926.77
3130.01	Frais de contentieux	30'000.00	35'000.00	-5'000.00	26'454.67
3130.02	Frais bancaires et postaux	4'000.00	4'000.00	0.00	3'171.45
3130.03	Taxes téléphoniques	14'000.00	12'000.00	2'000.00	11'870.70
3130.04	Ports, taxes et frais postaux	8'000.00	9'000.00	-1'000.00	6'480.80
3130.05	Cotisations/abonnements	3'500.00	3'000.00	500.00	3'230.60
3132.01	Organe de révision	5'000.00	5'000.00	0.00	5'545.70
3134.01	Prestations de tiers (mandats, expertises)	8'000.00	8'000.00	0.00	14'527.50
3134.02	Primes d'assurances choses	12'000.00	12'000.00	0.00	10'616.35
3134.02	Assurances véhicules	18'000.00	18'000.00	0.00	16'134.10
3137.00	Impôts véhicules	4'000.00	4'000.00	0.00	2'894.90
315	Entretien de biens meubles+immob.incorpo	182'500.00	198'300.00	-15'800.00	146'031.02
3150.00	Entretien mobilier et installations	13'000.00	5'000.00	8'000.00	3'709.25
3151.01	Entretien véhicules	85'000.00	110'000.00	-25'000.00	70'181.25
3151.02	Entretien machines bureau et de communications	8'000.00	7'500.00	500.00	5'580.06
3151.03	Entretien outils et appareils exploitation	6'000.00	8'000.00	-2'000.00	5'917.90

3153.00	Entretien matériel informatique	1'000.00	1'000.00	0.00	0.00
3156.00	Entretien appareils, machines et inst.médicaux	25'000.00	25'000.00	0.00	25'162.01
3158.00	Maintenance logiciels informatiques	44'500.00	41'800.00	2'700.00	35'480.55
316	Loyers, leasings	85'000.00	85'000.00	0.00	82'318.35
3160.00	Loyer bâtiment	85'000.00	85'000.00	0.00	79'957.55
3161.00	Location ambulances	0.00	0.00	0.00	2'360.80
317	Dédommagements	7'000.00	5'500.00	1'500.00	5'902.30
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	7'000.00	5'500.00	1'500.00	5'902.30
318	Réévaluation sur créances	120'000.00	120'000.00	0.00	105'061.03
3181.00	Pertes sur débiteurs	120'000.00	120'000.00	0.00	105'061.03
319	Diverses charges d'exploitation	57'000.00	10'000.00	47'000.00	20'188.25
3199.01	Certification, qualité, Careteam, sécurité au travail	7'000.00	5'000.00	2'000.00	4'308.00
3199.02	Autres charges d'exploitation	50'000.00	5'000.00	45'000.00	15'880.25
330	Amortissements du PA	394'700.00	382'600.00	12'100.00	317'066.50
3300.61	Amort. véhicules	365'000.00	350'000.00	15'000.00	294'582.35
3300.62	Amort. mobilier & installations	2'700.00	2'700.00	0.00	2'636.50
3300.63	Amort. appareils médicaux	14'000.00	25'000.00	-11'000.00	13'293.15
3300.64	Amort.équipement informatique (hardware)	0.00	1'900.00	-1'900.00	3'656.80
3300.65	Amort. Machines bureau et communication	10'000.00	0.00	10'000.00	0.00
3320.00	Amort. Logiciels informatiques (software)	3'000.00	3'000.00	0.00	2'897.70
34	Charges financières	0.00	0.00	0.00	191.05
340	Charges d'intérêts	0.00	0.00	0.00	191.05
3400.00	Intérêts des engagements courants	0.00	0.00	0.00	0.00
3400.00	Intérêts des engagements financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
3499.00	Escomptes accordés	0.00	0.00	0.00	191.05

4	REVENUS	-6'094'200.00	-6'070'800.00	-23'400.00	-6'355'910.64
42	Taxes et redevances	-4'560'000.00	-4'560'000.00	0.00	-4'758'539.90
422	Taxes pour hôpitaux et établ.médicaux-soci	-4'560'000.00	-4'560'000.00	0.00	-4'758'539.90
4220.01	Interventions primaires	-4'250'000.00	-4'250'000.00	0.00	-4'421'395.40
4220.02	Interventions secondaires	-310'000.00	-310'000.00	0.00	-317'564.50
4220.03	Autres recettes ambulances	0.00	0.00	0.00	-19'580.00
44	Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	-25.19
440	Revenus des intérêts	0.00	0.00	0.00	-25.19
4401.00	Intérêts des créances et comptes-courants	0.00	0.00	0.00	-25.19
46	Revenus de transferts	-1'534'200.00	-1'510'800.00	-23'400.00	-1'595'500.00
461	Dédommagements de collectivités publique	-1'534'200.00	-1'510'800.00	-23'400.00	-1'595'500.00
4612.00	Subventions communes	-1'534'200.00	-1'510'800.00	-23'400.00	-1'595'500.00
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	-1'845.55
483	Revenus divers extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
4830.00	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
489	Prélèvement sur capital-propre	0.00	0.00	0.00	-1'845.55
4895.00	Prélèvement sur réserve liée au retraitement PA	0.00	0.00	0.00	-1'845.55
	Résultat	0.00	0.00	0.00	-933'377.91

Coût par habitants

14.41

14.47

6.59



BATAILLON SUD - BUDGET 2024

Population (1) :	106'460	104'407
-------------------------	----------------	----------------

	No fonction 1500	Désignation	Budget Annuel 2024	Budget Annuel 2023	Variation 2024/2023 CHF
	3	CHARGES	7'034'993.00	6'847'076.00	187'917.00
	30	Charges de personnel	4'380'693.00	4'082'767.00	297'926.00
	300	Autorités et commissions	182'300.00	175'300.00	7'000.00
1500	3000.01	Traitements et jetons Comité de direction	10'000.00	10'000.00	0.00
1500	3000.02	Indemnités de fonction	172'300.00	165'300.00	7'000.00
	301	Salaire personnel et soldes	3'706'000.00	3'415'337.00	290'663.00
1500	3010.02	Salaires du personnel	1'200'000.00	1'170'000.00	30'000.00
1502	3010.01	Soldes missions principales	400'000.00	297'000.00	103'000.00
1502	3010.02	Soldes missions subsidiaires	240'000.00	120'000.00	120'000.00
1502	3010.03	Soldes missions volontaires	20'000.00	17'350.00	2'650.00
1502	3010.04	Frais de piquet	240'000.00	270'960.00	-30'960.00
1503	3010.01	Solde d'exercices et cours régionaux	1'270'000.00	1'240'027.00	29'973.00
1503	3010.02	Solde des cours cantonaux	260'000.00	226'000.00	34'000.00
1503	3010.03	Solde des autres formations	8'000.00	8'000.00	0.00
1503	3010.04	Frais de personnel pour ECAB	2'000.00	0.00	2'000.00
1504	3010.00	Salaires du personnel liés à l'entretien	66'000.00	66'000.00	0.00
	304	Allocations	26'000.00	6'000.00	20'000.00
1500	3040.00	Allocations employeur pour enfants	24'000.00	6'000.00	18'000.00
1500	3042.00	Indemnités de repas	2'000.00	0.00	2'000.00
	305	Cotisations patronales	340'393.00	359'910.00	-19'517.00
1500	3050.00	Cotisations AVS-AI-APG-AC	87'000.00	105'575.00	-18'575.00
1500	3052.00	Cotisations Caisse de pension	159'000.00	175'500.00	-16'500.00
1500	3053.00	Cotisations Assurance-accident	19'093.00	18'196.00	897.00
1500	3054.00	Cotisations Caisse Allocations familiales	31'300.00	41'609.00	-10'309.00
1500	3055.00	Cotisations Assurance Ind. journalière maladie	37'000.00	12'230.00	24'770.00
1500	3059.00	Cotisation assurances SP	7'000.00	6'800.00	200.00
	309	Autres charges de personnel	126'000.00	126'220.00	-220.00
1500	3090.00	Formation et perfectionnement	5'000.00	5'000.00	0.00
1500	3099.00	Cohésion	121'000.00	121'220.00	-220.00
	31	Charges de biens et service et autres ch.exploit.	2'343'300.00	2'553'309.00	-210'009.00
	310	Charges de matériel et de marchandises	252'500.00	381'298.00	-128'798.00
1500	3100.00	Matériel de bureau	3'000.00	1'000.00	2'000.00
1500	3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	15'000.00	7'750.00	7'250.00
1500	3105.00	Denrées alimentaires	2'000.00	2'900.00	-900.00
1502	3109.00	Frais d'intervention	20'000.00	20'000.00	0.00
1504	3101.01	Carburants	72'500.00	72'500.00	0.00
1504	3101.02	Consommables	60'000.00	62'380.00	-2'380.00
1504	3109.00	Acquisition, entr. et nettoyage des équipements PI	80'000.00	214'768.00	-134'768.00
	311	Immo. ne pouvant être portées à l'actif	170'000.00	206'510.00	-36'510.00
1500	3110.00	Meubles et appareils de bureau	10'000.00	10'000.00	0.00
1500	3112.00	Vêtements, linge, rideaux	20'000.00	20'000.00	0.00
1500	3113.00	Matériel informatique	15'000.00	21'500.00	-6'500.00
1504	3111.01	Renouvellement subventionné du matériel SP	12'000.00	12'000.00	0.00
1504	3111.02	Acquisition et renouvellement	90'000.00	120'010.00	-30'010.00
1504	3111.03	Acquisition de matériel d'exploitation	23'000.00	23'000.00	0.00
	312	Alimentation et élimi. bien-fonds PA	4'000.00	3'200.00	800.00
1501	3120	Alimentation des bâtiments / Ordures	4'000.00	3'200.00	800.00
	313	Prestations de services et honoraires	333'800.00	358'925.00	-25'125.00
1500	3130.00	Prestations de services de tiers	5'000.00	5'000.00	0.00
1500	3130.03	Frais de téléphonie	16'000.00	0.00	16'000.00
1500	3132.00	Honoraires de conseillers externes, mandats, traduction	10'000.00	20'000.00	-10'000.00
1500	3133.00	Acquisition et utilisation informatique	30'000.00	49'240.00	-19'240.00
1500	3134.00	Primes d'assurances	23'000.00	21'000.00	2'000.00
1503	3138.00	Frais des formations et visites médicales	100'000.00	86'635.00	13'365.00
1504	3130.00	Frais d'alarme	85'000.00	112'150.00	-27'150.00
1504	3134.00	Primes d'assurances	2'500.00	2'000.00	500.00
1504	3137.00	Impôts et taxes	2'000.00	2'600.00	-600.00
1505	3130.00	Charges liées à la mutualisation	60'300.00	60'300.00	0.00
	314	Entretien des bâtiments	150'000.00	169'354.00	-19'354.00
1501	3144.00	Entretien des bâtiments PA	150'000.00	169'354.00	-19'354.00
	315	Entretien de biens	311'000.00	304'952.00	6'048.00
1500	3151.00	Entretien des machines et du matériel non lié à l'activité	20'000.00	20'000.00	0.00
1504	3151.01	Entretien subventionné des véhicules	111'000.00	111'000.00	0.00
1504	3151.02	Entretien des véhicules et des machines	10'000.00	1'000.00	9'000.00
1504	3151.03	Entretien du matériel	170'000.00	172'952.00	-2'952.00

1504	3151.04	Entretien des véhicules en attente d'être remplacés	0.00	0.00	0.00
	316	Loyers, leasings	1'100'000.00	1'113'000.00	-13'000.00
1501	3160.00	Loyers bâtiments	1'100'000.00	1'113'000.00	-13'000.00
	317	Dédommagements	22'000.00	16'070.00	5'930.00
1500	3170.00	Frais de déplacement et autres frais	12'000.00	12'320.00	-320.00
1503	3170.00	Frais de déplacement et autres frais	10'000.00	3'750.00	6'250.00
	318	Réévaluation sur créances	0.00	0.00	0.00
1500	3181.00	Pertes sur débiteurs	0.00	0.00	0.00
	319	Diverses charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00
1500	3199.01		0.00	0.00	0.00
1500	3199.02		0.00	0.00	0.00
	33	Amortissements	160'000.00	0.00	160'000.00
	330	Amortissements	160'000.00	0.00	160'000.00
1504	3300.61	Amort. véhicules	0.00	0.00	0.00
1504	3300.62	Amort. mobilier & installations	0.00	0.00	0.00
1504	3300.64	Amort. habillement	160'000.00	0.00	160'000.00
1504	3300.65	Amort. machines bureau et communication	0.00	0.00	0.00
	34	Charges financières	0.00	0.00	0.00
	340	Charges d'intérêts	0.00	0.00	0.00
1500	3400.00	Charges d'intérêts	0.00	0.00	0.00
1501	3400.00	Intérêts des engagements courants	0.00	0.00	0.00
1505	3400.00	Intérêts des engagements financiers	0.00	0.00	0.00
	35	Fonds spéciaux	111'000.00	111'000.00	0.00
	350	Fonds spéciaux	111'000.00	111'000.00	0.00
1505	3500.00	Attributions au fonds spécial	111'000.00	111'000.00	0.00
	36	Charges liées à la mutualisation	40'000.00	40'000.00	0.00
	360	Charges liées à la mutualisation	40'000.00	40'000.00	0.00
1502	3622.00	Charges liées à la mutualisation	40'000.00	40'000.00	0.00
	38	Charges extraordinaires	0.00	60'000.00	-60'000.00
	381	Charges extraordinaires	0.00	60'000.00	-60'000.00
1500	3810.00	Charges extraordinaires	0.00	60'000.00	-60'000.00

	4	REVENUS	-7'034'993.00	-6'847'076.00	-187'917.00
	42	Taxes et redevances	-491'000.00	-388'350.00	-102'650.00
	425	Ventes de marchandises	0.00	0.00	0.00
1500	4250.00	Ventes de marchandises	0.00	0.00	0.00
	426	Revenus missions	-491'000.00	-388'350.00	-102'650.00
1502	4260.01	Revenus missions principales	-100'000.00	-100'000.00	0.00
1502	4260.02	Revenus missions subsidiaires	-300'000.00	-200'000.00	-100'000.00
1502	4260.03	Revenus missions volontaires	-20'000.00	-17'350.00	-2'650.00
1505	4260.00	Revenus liés à la mutualisation	-71'000.00	-71'000.00	0.00
	45	Revenus financiers	-111'000.00	-111'000.00	0.00
	450	Revenus des intérêts	-111'000.00	-111'000.00	0.00
1505	4500.00	Prélèvements sur le fonds spécial	-111'000.00	-111'000.00	0.00
	46	Revenus de transferts	-6'432'993.00	-6'347'726.00	-55'435.50
	461	Citoyens non exonérés	-4'392'993.00	-4'337'557.50	-55'435.50
1505	4612.00	Taxes d'exemption	-4'392'993.00	-4'337'557.50	-55'435.50
	463	Dédommagements de collectivités publiques	-2'040'000.00	-2'010'168.50	-29'831.50
1505	4632.00	Contributions des communes membres	-1'688'800.00	-1'658'968.50	-29'831.50
1505	4634.01	Enveloppes de l'ECAB	-111'000.00	-111'000.00	0.00
1505	4634.02	Autres subventions de l'ECAB	-187'200.00	-187'200.00	0.00
1505	4634.03	Contributions au frais de fonctionnement	-53'000.00	-53'000.00	0.00
1505	4634.04	Autres subventions	0.00	0.00	0.00
	48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
	483	Revenus divers extraordinaires	0.00	0.00	0.00
1500	4830.00	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
	489	Prélèvement sur capital-propre	0.00	0.00	0.00
1500	4895.00	Prélèvement sur réserve liée au retraitement PA	0.00	0.00	0.00

Résultat	0.00	0.00	0.00
-----------------	-------------	-------------	-------------

Coût par habitant à charge des communes	15.863	15.889
	-0.16%	

Coût par habitant (sans TAXE & part. COM)	57.13	57.43
	-0.53%	

1500	Services généraux, autres	2'055'693.00	2'088'140.00	-32'447.00
1501	Immeubles PA	1'254'000.00	1'285'554.00	-31'554.00
1502	Intervention	540'000.00	447'960.00	92'040.00
1503	Formation	1'650'000.00	1'564'412.00	85'588.00
1504	Véhicules, engins, matériel et équipement	944'000.00	972'360.00	-28'360.00
1505	Contributions et fonds spéciaux	-6'443'693.00	-6'358'426.00	-85'267.00



**SECOURS SUD
FRIBOURGEOIS**
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

PLAN DES POSTES

Année	2023		2024	
	AMB	BAT	AMB	BAT
Imputation comptable				
Secours-Sud	2.00	1.90	2.00	1.40
Administrateur	0.50	0.50	0.50	0.50
Assistante de direction		0.70		0.60
Communication / Informatique	0.30	0.70	0.20	0.30
Comptabilité et secrétariat	1.20		1.30	
Ambulances	29.70		30.70	
Directeur	1.00		1.00	
Encadrement	1.70		1.40	
Médecin responsable	0.20		0.20	
Ambulanciers	26.00		26.30	
Etudiants (CDD)			1.00	
Auxiliaires (à la mission)	0.80		0.80	
Bataillon		8.50		9.00
Cdt de Bataillon		1.00		1.00
R. du Cdt de Bataillon + Cdt BD Spec		1.00		1.00
Projet - Prév. - Formation + Cdt BD Spec		1.00		1.00
Collab. Administratif - soutien EMs CP				1.00
Cdt BD Spec		0.50		
Resp formation		1.00		1.00
Resp matériel		1.00		1.00
Chefs matériel		3.00		3.00
Totaux	31.70	10.40	32.70	10.40
	42.10		43.10	

**Commentaires sur les différences entre le budget 2023 et
2024 (poste avec écart de 5% et minimum 5'000.--)**

Secteur Ambulances

- 4220.305 Cotisations patronales**
Uniformisation dès le 01.01.2024 des déductions légales pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.
- 4220.3110.01 Achat appareils, machines et install. médicaux**
Acquisition de détecteurs CO en sus du matériel ordinaire.
- 4220.3118.00 Achat logiciels informatiques**
Acquisition d'un logiciel Qualité dans le cadre de la certification.
- 4220.3150.00 Entretien mobilier et installations**
Aménagements salle formation actuelle
- 4220.3199.02 Autres charges d'exploitation**
Projet fêtes des 20 du service ambulances (CHF 20'000.--)
Subvention de la remorque AdO active dans la prévention et la réduction des comportements à risque pour les jeunes lors des manifestations (CHF 25'000.--).
- 4220.3300.65 Amort. Machines bureau et communication**
Amortissement des radios Polycom

Secteur Pompiers

- 1502.3010.01 Soldes missions principales**
Adaptation des engagements entre le budget 2023 et les chiffres réels
- 1502.3010.02 Soldes missions subsidiaires**
Adaptation des engagements entre le budget 2023 et les chiffres réels
- 1503.3010.02 Solde des cours cantonaux**
Augmentation due au nombre de porteurs d'appareil et de cadres à former.
- 1500.3055.00 Cotisations Assurance Ind. journalière maladie**
Uniformisation dès le 01.01.2024 des déductions légales pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

1500.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures Adaptation des charges entre le budget 2023 et les chiffres réels
1500.3130.03	Frais de téléphonie Création d'un compte propre pour les frais de téléphonie.
1503.3138.00	Frais des formations et visites médicales Adaptation des charges pour les visites médicales entre le budget 2023 et les chiffres réels.
1504.3151.02	Entretien des véhicules et des machines Adaptation des charges entre le budget 2023 et les chiffres réels.
1503.3170.00	Frais de déplacement et autres frais Adaptation des charges entre le budget 2023 et les chiffres réels.
1504.3300.64	Amort. Habillement Premier amortissement en lien avec l'investissement de l'équipement personnel des pompiers.

Secours Sud Fribourgeois - Suivi des investissements

RESPONS.	N° COMPTE	DATE DECISION (législatif)	OBJET	DEBUT DES TRAVAUX	SITUATION DES TRAVAUX	MONTANT CREDIT VOTE	DEPENSES 2020	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022	DEPENSES 2023	TOTAL DEPENSES	ECART	PLANIFIE 2024	PLANIFIE 2025	SUBV. RECUES OU RECETTES AFFECTEES
	4220.5060.01	11.09.2019	Ambulance		Terminé	261'000.00	268'481.85				268'481.85	7'481.85			
	4220.5060.01	17.09.2020	Ambulance		Terminé	220'000.00		236'795.10			236'795.10	16'795.10			
	4220.5060.01	17.09.2020	Ambulance		Terminé	223'900.00		198'688.25			198'688.25	-25'211.75			
	4220.5060.03	17.09.2020	Défibrillateurs Corpuls		Terminé	104'000.00		106'345.00			106'345.00	2'345.00			
	4220.5060.05	17.09.2020	Licence perpétuelle pr Corpuls		Terminé	12'200.00		11'590.75			11'590.75	-609.25			
	4220.5060.01	24.11.2021	Ambulance		Terminé	268'500.00			265'899.20		265'899.20	-2'600.80			
	4220.5060.01	24.11.2021	Ambulance (occasion)		Terminé	50'000.00			47'399.20		47'399.20	-2'600.80			
	4220.5060.01	23.11.2022	Ambulance		Terminé	230'000.00				222'500.00	222'500.00	-7'500.00			
	4220.5040.00	23.11.2022	Crédit étude pour nouvelle centrale		en cours	50'000.00					0.00	-50'000.00			
	4220.5060.01	08.11.2023	Ambulance		en cours						0.00	0.00	300'000.00		
	4220.5060.01	08.11.2023	Véhicule de service		en cours						0.00	0.00	40'000.00		
	4220.5060.03	08.11.2023	Radios Polycom		en cours						0.00	0.00	50'000.00		
	1504.5060.01	08.11.2023	Uniformes pompiers		en cours						0.00	0.00	800'000.00	800'000.00	
	1501.5040.01	08.11.2023	Crédit étude pour caserne Romont		en cours						0.00	0.00	50'000.00		
	1501.5040.02	08.11.2023	Crédit étude pour caserne Bulle		en cours						0.00	0.00	50'000.00		
	1501.5040.03	08.11.2023	Rachat caserne Rue		en cours						0.00	0.00	3'950'000.00		600'000.00
						1'419'600.00	268'481.85	553'419.10	313'298.40	222'500.00	1'357'699.35	-61'900.65	5'240'000.00	800'000.00	600'000.00



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

BUDGET 2024
Investissement 2024-01

Objet : Acquisition d'une nouvelle ambulance

Message : Le service des ambulances possède 5 ambulances pour son exploitation. La durée de vie de ce type de véhicule est d'environ 3 ans. Ceci a pour conséquence qu'une ambulance est achetée chaque année.

Crédit demandé : 300'000.00 CHF

Compte : 4220.5060.01

Marché public : Procédure sur invitation

Financement : Liquidités de l'association

Amortissement : 33%

Intérêts -

Charges annuelles 100'000.00 CHF

Durée : 2024-2026

Compte de charges : 4220.3300.61

Le comité de direction sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.-- TTC pour l'acquisition et l'équipement d'une ambulance.

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud

Florian Dubail

Président et préfet de la Veveyse

Administrateur



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

BUDGET 2024

Investissement 2024-02

Objet : Acquisition d'un véhicule de service d'occasion

Message : Actuellement, les ambulanciers oeuvrant en qualité d'Ambulancier Chef de Service (piquet ACS cantonal) utilisent leur véhicule privé, lequel doit être équipé (feux bleux, RAG, etc.) Cette manière de procéder a des coûts en cas de changement de véhicule ou lors d'une démission. Par ailleurs, cela n'est pas idéal au niveau des assurances. Comme les autres services d'ambulances, il est souhaité de détenir un seul véhicule pour assurer les piquets AC, lequel permettra de servir comme véhicule de service pour l'Association (déplacement à des séances, formation hors canton, etc.).

Crédit demandé :	40'000.00 CHF
Compte :	4220.5060.01
Marché public :	Procédure de gré à gré
Financement :	Liquidités de l'association
Amortissement :	20%
Intérêts	-
Charges annuelles	8'000.00 CHF
Durée :	2024-2028
Compte de charges :	4220.3300.61

Le comité de direction sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 40'000.-- TTC pour l'acquisition et l'équipement d'un véhicule d'occasion pour les piquets.

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud

Président et préfet de la Veveyse

Florian Dubail

Administrateur



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

BUDGET 2024 Investissement 2024-03

Objet : **Renouvellement des radios Polycom**

Message : La génération actuelle des radios Polycom est en fin de vie et il est nécessaire de changer les 20 appareils. Dans la mesure où un nouveau système de télécommunication sera mis en place d'ici 2030, ces appareils seront amortis sur 5 ans.

Crédit demandé : 50'000.00 CHF

Compte : 4220.5060.03

Marché public : Procédure de gré à gré

Financement : Liquidités de l'association

Amortissement : 20%

Intérêts -

Charges annuelles 10'000.00 CHF

Durée : 2024 -2028

Compte de charges : 4220.3300.65

Le comité de direction sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.-- TTC pour le renouvellement des radios Polycom.

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud

Florian Dubail

Président et préfet de la Veveyse

Administrateur



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

BUDGET 2024

Investissement 2024-04

Objet :	Renouvellement de l'équipement personnel des pompiers
Message :	Les membres des 14 compagnies bénéficient de matériel personnel non uniforme. Des pompiers sont équipés selon les normes actuelles et d'autres peuvent avoir des bottes en caoutchouc. Dans la mesure où l'ECAB subventionne les nouveaux équipements jusqu'à fin 2025, il a ainsi été décidé de mettre tout le monde à niveau sur les deux prochaines années.
Crédit demandé :	1'600'000.00 CHF
Compte :	1504.5060.01
Marché public :	Fournisseur de l'ECAB et procédure de gré à gré
Financement :	Liquidités de l'association subsidiairement par emprunt de CHF 1'600'000.-- auprès d'un organisme financier (à savoir qu'il en coûterait environ en moyenne CHF 10'000.-- d'intérêts par an).
Amortissement :	10%
Intérêts	-
Charges annuelles	160'000.00 CHF
Durée :	2024-2033
Compte de charges :	1504.3300.64

Le comité de direction sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 1'600'000.-- TTC pour le renouvellement et l'uniformisation du matériel personnel des pompiers

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud

Président et préfet de la Veveyse

Florian Dubail

Administrateur



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

BUDGET 2024

Investissement 2024-05

Objet : Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Romont.

Message : La caserne actuelle de la compagnie de Romont ne correspond plus aux besoins de par sa taille et sa vétusté. Dans la mesure où un projet doit être déposé avant la fin de l'année 2026 pour qu'il puisse bénéficier d'une subvention ECAB, il est nécessaire d'étudier un avant-projet en 2024 afin de garantir que les délais soient respectés. Cette étude est mise à la charge de l'ASSF et sera remboursée par le futur propriétaire de la caserne qui n'est pas encore déterminé (Romont, ASSF, Association des communes concernées).

Crédit demandé : 50'000.00 CHF

Compte : 1501.5040.01

Marché public : Procédure de gré à gré

Financement : Liquidités de l'association

Amortissement : Dès l'année qui suivra la mise en exploitation de la nouvelle caserne où sur l'exercice durant lequel il serait décidé que le projet est abandonné.

Intérêts

Charges annuelles -

Durée : -

Compte de charges : -

Le comité de direction sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.-- TTC pour l'étude d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Romont.

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud

Président et préfet de la Veveyse

Florian Dubail

Administrateur



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

BUDGET 2024

Investissement 2024-06

Objet : Crédit d'étude pour l'établissement d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Bulle.

Message : La caserne actuelle de la compagnie de Bulle ne correspond plus aux besoins de par sa taille et sa vétusté. Dans la mesure où un projet doit être déposé avant la fin de l'année 2026 pour qu'il puisse bénéficier d'une subvention ECAB, il est nécessaire d'étudier un avant-projet en 2024 afin de garantir que les délais soient respectés. Cette étude est mise à la charge de l'ASSF et sera remboursée par le futur propriétaire de la caserne qui n'est pas encore déterminé (Bulle, ASSF, Association des communes concernées).

Crédit demandé : 50'000.00 CHF

Compte : 1501.5040.02

Marché public : Procédure de gré à gré

Financement : Liquidités de l'association

Amortissement : Dès l'année qui suivra la mise en exploitation de la nouvelle caserne où sur l'exercice durant lequel il serait décidé que le projet est abandonné.

Intérêts -

Charges annuelles -

Durée : -

Compte de charges : -

Le comité de direction sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.-- TTC pour l'étude d'un avant-projet pour la construction d'une nouvelle caserne à Romont.

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud

Florian Dubail

Président et préfet de la Veveyse

Administrateur



SECOURS SUD FRIBOURGEOIS

GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

BUDGET 2024

Investissement 2024-07

Objet : Acquisition de la caserne de la compagnie de Rue.

Message : La nouvelle caserne de Rue est en exploitation depuis le 1er juin 2023. Elle a été construite par l'Association Pompiers Glâne Sud (APGS). Les 6 communes de cette association ne sont plus les seules concernées au vu du nouveau périmètre d'intervention de la compagnie de Rue depuis la mise en place du Bataillon. Le loyer forfaitaire de CHF 115'930.-- proposé par l'ASSF à l'APGS ne couvre pas les coûts (env. 50%). Il a été proposé à l'APGS deux autres possibilités (elle seront aussi faites aux autres communes propriétaires), à savoir :

- Un loyer basé sur les charges effectives additionnés de 0,25% de sa valeur pour sa gestion et 1% de sa valeur pour le maintien de la valeur du bien loué (pas de participation aux amortissements dans la mesure où l'APGS reste propriétaire). Avec cette méthode, le loyer proposé aurait été d'environ 180'000.-- par an. Ceci aurait laissé une charge d'un peu moins de CHF 100'000.-- par année aux communes de l'AGPS, soit un montant correspondant plus ou moins à l'amortissement du bâtiment qui serait resté propriété de l'AGPS.

- Vente de l'immeuble à l'ASSF au prix de CHF 3'350'000.--. Cette acquisition aura pour conséquence une augmentation des charges annuelles pour l'ASSF de l'ordre de CHF 80'000.--. Il est à relever qu'environ CHF 600'000.-- concernent la partie "Police" du bâtiment dont les frais d'exploitation et financiers sont complètement couverts par le loyer demandé. Cette opération aura pour conséquence que le DDP entre la commune de Rue et l'APGS sera remplacé par un DDP entre la commune de Rue et l'ASSF concernant l'art 356 de la commune de Rue et l'immatriculation de l'art. 8533 bâti sur la parcelle concernée.

Crédit demandé : 3'350'000.00 CHF

Compte : 1501.5040.03

Marché public : -

Financement : Par emprunt de CHF 3'350'000.-- auprès d'un organisme financier.

Taux d'intérêt : 2.50%

Amortissement de la dette : CHF 100'000.-- par année

Charges annuelles nettes : **190'360.00 CHF**

Charges financières		83'750.00 CHF
Frais d'exploitation		5'930.00 CHF
Prest. de tiers		2'500.00 CHF
Assurances		4'000.00 CHF
Entretien courant		5'000.00 CHF
Contrats de maintenance		8'500.00 CHF
DDP (terrain)		14'770.00 CHF
Amortissement	2.50%	83'750.00 CHF
Loyer police		-17'840.00 CHF

Le comité de direction sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 3'350'000.-- TTC pour l'acquisition de la caserne de Rue auprès de l'AGPS et demande l'autorisation à signer avec la commune de Rue et devant notaire un nouveau DDP en qualité de superficiaire.

Au nom du comité de direction des Secours Sud Fribourgeois :

François Genoud

Président et préfet de la Veveyse

Florian Dubail

Administrateur



TENUE FEU ACTUELLE

MISSIONS:

- Feux 1 - 2 - 3
- Feu extérieur
- Odeur de fumée
- Feu de véhicule /
train
- Désincarcération
- Chimique
- Alarme automatique



Cette tenue est utilisée dans 65% des missions effectuées à ce jour. Il s'agit des missions dites « primaire », ainsi que lors de missions « secondaire » en fonction de la météo.

Dans certaines bases de départ, le personnel est équipé de tenues « feu » qui ne correspondent plus aux normes actuelles car elles sont fortement sollicitées à chaque intervention. De plus, avec les années, les nettoyages successifs et les différentes réparations, la membrane interne de protection ne répond plus à sa fonction d'isolation thermique pour protéger la personne des fortes chaleurs d'un incendie.

Avec la nouvelle structure actuelle, le bataillon n'a plus la vision du suivi des entretiens et lavage de ces tenues.

A ce jour, 700 pompiers du Bataillon du sud fribourgeois sont encore équipés d'une telle tenue.



TENUE FEU CANTONALE

Un groupe de travail, composé de commandants de corps de sapeurs-pompiers, de personnels de l'ECAB et un consultant de la FSSP, a travaillé sur une nouvelle tenue correspondant à nos besoins et qui couvrent toutes les normes en vigueur pour les missions « principales » nécessitant le port d'une tenue de protection individuelle.

Un cahier des charges a été réalisé et un marché public a été fait. La tenue feu cantonale est celle qui se trouve en photo sur cette page.

Le prix d'une tenue feu complète est de CHF 1'100.- TTC. L'ECAB subventionne encore les tenues jusqu'au 31.12.2025, ce qui représente un coût à charge du bataillon de CHF 750.-

Pour ce montant, l'équipement est composé de :

- 1 veste Feu
- 1 pantalon Feu

Les pompiers qui sont équipés de cette tenue en sont très content et elle donne entière satisfaction lors de différentes missions effectuées.





TENUE TECHNIQUE

MISSIONS :

- Appuis 144
- Hydrocarbure
- Inondation et inondation technique
- Ascenseurs en panne
- Chute d'arbres ou matériaux
- Sauvetage d'animaux, etc.

Pour environ 35% de nos missions, il n'est pas nécessaire de porter une tenue feu.

Le port d'une tenue technique permet de moins solliciter la tenue feu quand cela n'est pas nécessaire. L'humidité lors d'inondation ou les projections d'hydrocarbure dégradent fortement la tenue feu et peut provoquer un risque accru pour l'intervenant.

Le nombre de lavage n'étant pas limité sur la tenue technique, elle permet de prolonger la durée de vie de la tenue feu.

Cette tenue est composée de :

- 1 veste Softshell
- 1 pantalon technique + Ceinture
- 2 T-Shirt
- Grade, badge, etc...

Malheureusement, une grande partie des pompiers membres du bataillon sud fribourgeois n'ont pas de tenues techniques adaptées aux missions secondaires et pour la formation et dans un esprit d'uniformisation et d'appartenance à un Team, il est important que nous soyons tous équipés de manière identique.



Commentaires

Secteur Ambulances

Actuellement, notre centrale Ambulances fonctionne à Vulruz dans les anciens dépôts de l'armée, qui sont en location. Ces locaux sont vétustes et ne correspondent plus aux normes en vigueur en matière de place disponible et d'hygiène sanitaire.

En dehors des investissements récurrents, le plan financier prévoit l'acquisition d'une nouvelle centrale Ambulances à Vulruz en partenariat avec l'entreprise Antiglio, propriétaire du terrain projeté. Le programme répond aux besoins actuels et futurs et permettra, à terme et selon la future population résidente, de mettre en place un équipage supplémentaire et/ou un First Responder. La stratégie étant l'acquisition d'un bâtiment afin d'en maîtriser les coûts, d'avoir une vision d'avenir et de l'entretenir correctement, selon les normes en vigueur.

Cet investissement aura pour conséquence une augmentation des coûts d'environ 5 francs par habitant par rapport au budget 2023. Cependant, à la lecture des comptes 2021 et 2022, il est possible qu'une partie de cette nouvelle charge soit compensée par des recettes plus importantes. Le bouclage des comptes 2023 permettra de mieux cerner les perspectives en la matière.

Secteur Pompiers

L'activité des pompiers réunie au sein de nos trois districts offre pour l'instant peu de recul pour l'élaboration du plan financier. Toutefois, une charge importante comme le nombre d'ETP ne va pas évoluer de manière significative à l'avenir. Il en est de même pour le poste « soldes » qui devrait avoir tendance à baisser par rapport à l'effectif des miliciens.

La question qui reste encore ouverte concerne principalement les nouvelles casernes et leur financement. Pour rappel, tous les projets doivent être déposés avant la fin de l'année 2026 pour être subventionnés par l'ECAB.

Dans un premier temps, il a été choisi de rémunérer les propriétaires (communes ou associations de communes) avec un loyer forfaitaire au m². Cela a des avantages à court terme, mais pose divers problèmes pour les futurs projets nécessaires au bon fonctionnement du Bataillon Sud (futurs casernes des compagnies de Romont, Bulle et Marsens en particulier).

La location peut paraître idéale, mais elle implique des charges importantes dans le domaine public comme l'amortissement obligatoire. Dans la pratique, il n'est pas justifié que l'Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF) prenne en charge les amortissements comptables des casernes dont elle n'est pas propriétaire, comme il n'est pas équitable que des communes - ou des groupements de communes - s'acquittent, en sus de leur participation financière, de charges d'amortissement pour un bâtiment dont elles n'auront plus ou pas directement besoin.

Le fonctionnement du Bataillon Sud, découlant de la LDIS, implique qu'on ne peut plus simplement rattacher une caserne à un groupe de communes. Dans de nombreuses situations, il est fait appel à 2 voire 3 compagnies pour intervenir sur un même sinistre/événement. Il y a donc, sans aucun doute, une forme de solidarité à faire valoir au sein de l'Association et ses 52 membres dans la gestion des locaux de ses 14 compagnies. La situation de la nouvelle caserne

de Rue est un peu le déclencheur de la réflexion dont le résultat a été exprimé dans le plan financier 2025-2029.

En effet, le loyer proposé couvrirait environ la moitié des charges de l'Association Pompiers Glâne Sud, propriétaire de la nouvelle caserne. Ceci implique que les 6 communes membres doivent injecter des liquidités supplémentaires pour équilibrer les comptes. La deuxième problématique est que le nombre de communes concernées par le rayon d'action de la nouvelle compagnie de Rue est plus important que le nombre de membres de l'Association propriétaire. Il faudrait par conséquent demander aux communes, qui n'étaient pas concernées au départ, une participation, ou tout du moins débiter une négociation qui pourrait avoir un effet sur d'autres sites. On imagine donc les problématiques à venir pour les futurs projets, comme l'amortissement comptable des casernes non pris en charge par l'ASSF, ou le financement par la commune siège de la caserne ou les communes concernées par son rayon d'intervention.

Toutes ces questions ont finalement abouti au fait que l'ASSF devrait être propriétaire d'une grande partie des locaux occupés par le Bataillon - tout en laissant le choix aux communes propriétaires de bâtiments existants - et construire/agrandir les futures casernes où il y a un besoin avéré. Ceci n'implique pas de coûts supplémentaires pour **la défense incendie et les secours**, mais permet de clairement les identifier et de les répartir équitablement entre les communes selon le nombre d'habitants (règle qui pourrait par ailleurs être modifiée selon la volonté des communes).

Le système proposé semble donc viable à moyen et long terme. Les bâtiments qui n'ont pas entièrement vocation de caserne (Jaun, Broc, Vaulruz, Intyamon) ou dont le maintien de la compagnie devra être réévalué par la CDIS (*Grattavache et Orsonnens*) resteraient propriétés des communes concernées, sachant que les loyers forfaitaires couvrent les charges. Les bâtiments casernes pourraient continuer à être loués ou être repris par l'Association Secours Sud Fribourgeois (Châtel, Granges et Charmey) et les autres construits/agrandis par l'Association (Romont, Bulle, Marsens, La Roche).

Au niveau des coûts, cette nouvelle répartition des charges aurait pour conséquence d'augmenter la participation des communes d'environ 10 francs par habitant. Il est à noter que dans tous les cas, la construction/agrandissement des 4 casernes précitées aura des incidences sur la participation communale dans la mesure où les loyers pour ces sites augmenteront.

Les amortissements réalisés au fil des années sur les casernes modernes permettraient par ailleurs de financer l'entretien et la rénovation des bâtiments plus anciens sans que cela augmente la participation des communes. C'est donc une gestion sur le long terme qui est préconisée avec des coûts d'environ 70.- par habitant et par an (avant taxe d'exemption et contribution communale) permettant ainsi de prioriser et de planifier les besoins sans que cela ait des incidences significatives sur les finances communales.

Finalement, les investissements seraient répartis selon les projections de manière équilibrée entre les districts (selon leur population actuelle).

Au vu de toutes ces raisons, le comité de l'ASSF vous propose de mener une politique foncière active afin de garantir la maîtrise des locaux entièrement dédiés aux pompiers, de poursuivre la construction de nouvelles casernes qui seront subventionnées par l'ECAB et ainsi de pouvoir maîtriser les coûts futurs. Ainsi, cette stratégie à la ligne claire garantit une équité entre toutes les communes.